

Retrouvez-nous sur  
[btpcfa-cvdl.fr](http://btpcfa-cvdl.fr)



# AMIANTE SS4 - RECYCLAGE SESSION ENCADRANT TECHNIQUE OU CHANTIER - INTERVENTIONS SUR DES MATÉRIAUX, DES ÉQUIPEMENTS, DES MATÉRIELS OU DES ARTICLES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

- **Présentation succincte du métier**
- Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable (voir AM/1105) ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions

## ➤ **Métier(s) auxquels conduit la formation**

### ➤ **Objectifs généraux de la formation**

- Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable (voir AM/1105) ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions

### ➤ **Programme de la formation**

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

**Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :**

## **i** informations

### **PUBLIC CONCERNÉ**

Le travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

### **CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ**

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, nos locaux sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mieux vous accompagner, nous vous proposons de prendre contact avec nos référents handicap, ils étudieront avec vous les possibilités d'adaptation.

### **DURÉE**

7 heures - 1 jour

### **SITE(S) DE FORMATION**

Orléans

### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

La formation se déroule en présentiel au centre de formation

### **PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION**

le 3 février 2023

le 7 avril 2023

### **COÛT DE LA FORMATION**

190 € par stagiaire

### **COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage  
- Connectez-vous sur Planet'BTP

### **CONTACTS**

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

#### **Orléans:**

- CJ - recrutement45@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact45@btpcfa-cvdl.fr



- Prescriptions minimales de formation pour le personnel d'encadrement de chantier :
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI
- Mises en situation sur plate-forme pédagogique :
  - Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
  - Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
  - Etre capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Etre capable de choisir des EPI adaptés
- Etre capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Etre capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication
- Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

## ➤ **Modalités pédagogiques**

### **Méthodes pédagogiques:**

- Echanges avec le formateur, exposés sur supports
- Exercices sur plateforme pédagogique

### **Outils et moyens techniques:**

- Supports de cours et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Ateliers équipés pour la pratique du métier Salle informatique équipée de logiciels spécifiques,
- bureautique,
- internet et de vidéo projecteur

### **Moyens humains:**

- La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS disposant du titre de Formateur - Amiante

### **Modalités d'évaluation:**

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.

La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.

Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.

Les moyens de protection

Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

Evaluer les risques liés à l'intervention

Mettre en œuvre les principes de prévention.

Gérer l'élimination des déchets amiantés. .

Réagir en cas d'incident/d'accident.

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Attestation de compétences nominative délivrée à la validation

